

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**  
**DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

- 1. La présente demande émane du
  - Pouvoir organisateur **Communauté française**
  - Directeur de l'Institut pour la Communauté française **Pierre RADELET**

et se rapporte à l'établissement suivant

Signature du Chef d'établissement de la C.F.

Dénomination : **CEFOR - I.E.P.S**  
 Adresse complète : **9/10 boulevard Cauchy,**  
**5000 NAMUR**  
 n° de matricule : **9 236 040**  
 n° de téléphone : **081 / 222196**



Date : le 03 juillet 1995

- 2. Transmis en date du ..... par le réseau
  - Communauté française       Libre-confessionnel
  - Provincial et communal       Libre - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation      Code **355 102 U 11 W 1**

**Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment (convention)**

- 4. Finalités de l'unité de formation. : repris en annexe n° 1 de 1 page
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page
- 6. Classement de l'unité de formation  
**Enseignement secondaire de transition**  
**Degré inférieur**
- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme de (des) cours : repris en annexe n° 4 de 2 pages
- 9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation :

Horaire minimum

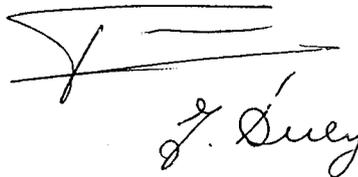
1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie - Sécurité et hygiène	CT	J	6
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	C	50
2. Part d'autonomie		P	4
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogiques (annexe(s) éventuelle(s)) :

*Neant*

17 -08- 1995

  
J. Drey

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE

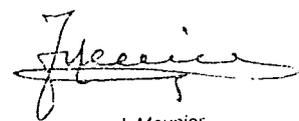
-

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 29 AOUT 1995

Signature :

  
J. Meunier  
Administrateur Pédagogique

**FINALITES DU L'U.F.**  
**Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre  
de la rénovation d'un bâtiment**

**Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

- réaliser, sous la direction d'un responsable, à partir de directives précises, des travaux simple de réparation de plafonnage dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment à usage domestique unifamilial.

A l'issue de différentes unités de formation proposées au sein de la convention, chaque étudiant sera amené à sélectionner une "voie professionnelle" dans le bâtiment qui lui convient et à poursuivre sa formation au sein d'unités qualifiantes en promotion sociale.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'U.F.  
Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre  
de la rénovation d'un bâtiment**

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français-langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

**RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES  
OU LE REGROUPEMENT**

**Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre  
de la rénovation d'un bâtiment**

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas compter plus de 11 élèves.

## PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.

### Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

#### 1. Technologie - Hygiène et sécurité (6 périodes)

- expliquer le rôle d'un enduit, d'un plâtre; en préciser les formes commerciales courantes;
- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- citer et caractériser les opérations courantes (dépoussiérage, mouillage, traitement des maçonneries absorbantes, mélanger, appliquer, dresser, talocher, polir);
- expliquer le rôle d'un profilé, d'un guide de plafonnage, d'un niveau;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des "composants" courants pour plafonnage.

## 2. Travaux pratiques et méthodes de travail (50 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), sous la direction du professeur, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT, l'étudiant sera capable de :

- entretenir l'outillage courant;
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges d'enduits, de plâtres, de colles en respectant les consignes de dosage;
- poser des ossatures métalliques et/ou en bois;
- poser d'aplomb des plaques de plâtre pour cloisons, des panneaux isolants, des plafonds (ne pas présenter de creux entre les plaques);
- mettre en oeuvre les techniques appropriées pour que les surfaces soient prêtes à recevoir l'enduit ou le plâtre (dépoussiérage, mouillage, traitement des maçonneries absorbantes)
- couvrir la maçonnerie avec l'enduit ou le plâtre;
- dresser un mur droit, un angle intérieur, un angle extérieur, un tour de fenêtre ou de porte dans le cadre de réparations simples (respect de l'aplomb, sans bosse);
- talocher les surfaces travaillées pour obtenir une surface lisse;
- polir les surfaces et les préparer pour recevoir peintures, tapisseries, carrelages...;
- jointoyer les cloisons de plâtre (les joints seront lisses et de niveau avec les plaques);
- respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de maintenance (ergonomie);

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

### Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable, sous la direction d'un responsable de chantier, sur base de directives claires et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie :

#### 1. de réaliser un ensemble comprenant :

- la préparation d'une surface à plafonner (en suivant les directives données par le responsable de chantier);
- la mise en place d'une cloison;
- le plafonnage (d'aplomb et sans bosse);
- les finitions nécessaires pour que la surface soit prête à recevoir de la peinture, du carrelage ou de la tapisserie.

**PROFIL DU CHARGE DE COURS DE L'U.F.**  
**Pratique élémentaire du plafonnage dans le cadre**  
**de la rénovation d'un bâtiment**

Enseignant